

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2024**

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

**Décision DB 2024-024**

Attribution du marché de prestations intellectuelles et de services pour la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Natura 2000 des Pyrénées audoises

<b>Date de convocation :</b> 03/04/2024	<b>Liste des délibérations affichées le :</b> 05.04.2024	
<b>Membres en exercice :</b> 10	<b>Présents :</b> 8 à l'ouverture de la séance	
<b>Absents et dépôts de pouvoirs :</b> 0	<b>Autres absents :</b> 0	<b>Votants :</b> 8

**Présents :** Francis SAVY, Elvire ANDREWS, Yves ANIORT, Jacques GALY, Christian SOULA, Alfred VISMARA, Mohamed EL HABCHI et Bernard VAQUIÉ.

**Procurations :** Néant

**Excusés :** Anthony CHANAUD et Jacques MAMET.

**Absents :** Néant

**Secrétaire de séance :** Yves ANIORT

**Objet du Marché :** Marché de prestations intellectuelles et de services - Mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Natura 2000 des Pyrénées audoises

*Marché public passé en procédure adaptée (art L2123-1 et s. du Code de la Commande Publique)*

Lot 1/ Diagnostic agroécologique d'exploitation et plans de gestion des contrats agricoles MAEC (Mesures Agroenvironnementales et Climatiques)

Le lot 1, il prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande (art. R2162-1 à 2162-6, 2162-13 et 2162-14 du Code de la Commande Publique), dans la limite de 35 diagnostics agroécologiques et 35 plans de gestion associés.

Lot 2/ Mise en œuvre et animation des documents d'objectifs de la directive « Oiseaux » - ZPS du Pays de Sault

Lot 3/ Mise en œuvre et animation des documents d'objectifs de la directive « Habitats, Faune, Flore » - ZSC Bassin du Rébenty et ZSC Haute Vallée de l'Aude et Bassin de l'Aiguette

En application des articles R2122-8 et R. 2123-1 2°b, les prestations annexes de formation, conception graphique ou de prélèvements de faible montant feront l'objet de marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables, pour un montant cumulé n'excédant pas 20 % de la valeur totale estimée du programme.

**Durée du marché :** Le marché est conclu à compter de sa date de notification pour une période de 9 mois

**Date limite de réception des offres :** 30/03/2024 à 12h

**Date d'ouverture des plis :** 02/04/2024

**Nombre et liste des candidats ayant remis une offre :** 3

Entreprise	Lots concernés
Fédération Aude Claire – 11 300 LIMOUX	Lot 3

LPO Occitanie – 11 100 NARBONNE

Chambre d'agriculture de l'Aude – 11 800 TREBES

Lot 1

Certaines attestations sont manquantes. Elles devront être fournies pour les offres retenues.  
L'ensemble des candidatures et dossiers sont admis à l'analyse.

### Jugement des offres

Les critères annoncés dans le règlement de consultation pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Coût des prestations : 60%

Au vu des prix proposés au bordereau des prix selon la formule :

Prix le plus bas / prix de l'offre x 60 = note sur 60 ;

Valeur technique et modalités d'exécution des prestations : 40%

Dont :

- Compréhension de l'opération et qualité de l'expertise sur les enjeux agricoles et environnementaux du territoire (10) ;
- Pertinence de la composition de l'équipe et l'adéquation des moyens à la mission, références et expériences (10) ;
- Planning détaillé des prestations et justification de ce planning (10) ;
- Qualité et efficacité de la méthodologie proposée par étape opérationnelle (10).

L'analyse des offres, dont le rapport est présenté au Bureau, a permis d'en établir le classement comme suit :

Candidat	BDP HT	Note Coût /60	Note Valeur technique /40				Note globale	Classement
Lot 1/ Diagnostic agroécologique d'exploitation et plans de gestion MAEC								
Chambre d'agriculture	42 901,25 €	60,00	10	8	10	8	96,00	1
Lot 2/ Mise en œuvre et animation des documents d'objectifs de la directive « Oiseaux »								
LPO Occitanie	14 250,00 €	60,00	10	10	8	10	98,00	1
Lot 3/ Mise en œuvre et animation des documents d'objectifs de la directive « Habitats »								
Fédération Aude Claire	14 750,00 €	60,00	10	10	10	10	100,00	1

### Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L2123-1, R2122-8 et R. 2123-1 2°b,

Vu la délibération du Conseil DC 2020-047 portant délégations au Bureau,

Vu l'analyse des offres présentée au rapport,

### Après en avoir délibéré,

Membres présents	8	Suffrages exprimés	8
Retraits avant vote	0	Pour	8
Abstentions	0	Contre	0

### DECIDE :

**Article 1 :** Le marché de prestations intellectuelles et de services pour la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Natura 2000 des Pyrénées audoises est attribué :

- A la Chambre d'agriculture de l'Aude pour un montant maximal de 42 901,25 € HT pour 35 diagnostics complets pour le lot 1 – Diagnostic agroécologique d'exploitation et plans de gestion MAEC,

- A la LPO Occitanie pour un montant de 14 250,00 € HT pour le lot 2 - Mise en œuvre des documents d'objectifs de la directive « Oiseaux »,

- Et à la Fédération Aude Claire pour un montant de 14 750,00 € HT pour le lot 3 - Mise en œuvre et animation des documents d'objectifs de la directive « Habitats ».

**Article 2 :** Le Président est chargé, par délégation, d'attribuer les prestations annexes de formation, conception graphique ou de prélèvements de faible montant.

**Article 3 :** Le Président est autorisé à signer les actes nécessaires à l'exécution du marché, et notamment les bons de commande et modifications ultérieures non substantielles ou de faible montant.

Pour extrait conforme  
Francis SAVY, Président de la CCPA

Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 30/04/24
- ❖ et de sa publication le 30/04/24





2 0 2 4